

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE GRADUEE MADIS DU VENDREDI 31 MAI 2024

Présents:

BELKOURA Lotfi, BELLOT Guillaume, BOYER Rémy, CARON Jean, BUGNER Claire, CANCES Clément, DEBUYSSCHERE Malika, DEQUIDT Jérémie, DUFRASNE Madeleine, GHAZEL Mohamed, HAMMADI Slim, HUYGHE Maxime, LECOMTE Sylvain, LEFRANC Marc, LOISEL François, LOUCKX Christophe, MACAIRE Ludovic, MAÏDA Mylène, PERNOD Philippe, POPESCU-PAMPU Patrick, QUINTON Clément, ROUVOY Romain, SMETS Aurore, VANDEBORRE Jean-Philippe, VIRELIZIER Alexis.

Excusés:

CASIEZ Géry, DAVID Robert, FOURNIER Isabelle, FRICAIN Emmanuel, JOURDAN Laetitia, KOEHL Ludovic, LMIMOUNI Kamal, MULLER Christophe, NICOL Olivier, PENNEC Yann, RODRIGUEZ Joaquim, RUCKEBUSH Cyril, SELOSSE Hélène, ZAJAC Martine.

Ordre du jour :

- Nouveaux membres du bureau du domaine informatique.
- Proposition du bureau de domaine informatique d'un directeur des études doctorales (DED) par intérim.
- Formations doctorales 2023-2024 (bilan) et 2024-2025.
- Formation des habilités à diriger des recherches (HDR) à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.
- Concours contrats doctoraux
- Questions diverses

Les documents présentés lors de ce conseil du 31 mai 2024 sont téléchargeables sur le site internet de l'EG MADIS, rubrique Présentation, Comptes-rendus Conseil de l'EG: https://edmadis.univ-lille.fr/presentation/comptes-rendus-et-reglement-interieur

9h05 – Début du conseil

Mr Macaire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de l'Ecole Graduée MADIS (EG MADIS) et fait part de l'ordre du jour de ce conseil du 31 mai 2024.

Nouveaux membres du bureau du domaine informatique

2 nouveaux membres sont proposés par CRIStAL dans le bureau de domaine informatique : Mme Maud Pupin et Mr Pierre Fortin.



Mr Cancès informe que Mme Brotcorne a quitté ses fonctions de représentante de l'INRIA auprès du bureau de domaine informatique et sera remplacée dans cette fonction par Mr Clément Quinton.

<u>Proposition du bureau de domaine informatique d'un directeur des études doctorales (DED) par intérim</u>

Suite à un problème de santé de la directrice des études doctorales (DED) en informatique, un appel à candidatures a été fait aux membres du bureau de domaine. Une seule candidature a été reçue et a été remontée par le bureau de domaine.

Il s'agit de Mr Jean-Philippe Vandeborre, membre du CERI SN, professeur à l'IMT Nord Europe. Il est depuis 2015 membre du bureau de domaine informatique. Il s'est proposé d'assurer par intérim les fonctions de DED.

Un vote est soumis aux membres du conseil pour la candidature de Mr Vandeborre : avis favorable à l'unanimité pour la nomination de Mr Vandeborre en tant que DED du bureau de domaine informatique par intérim.

Mr Macaire présente les conseillers et doctorants élus. Pour Centrale Lille Institut, Mr Brisset est remplacé par Mr Pernod. Mr Dequidt représente Polytech'Lille pour Mr Ruckebush.

Formations doctorales 2023-2024 (bilan) et 2024-2025

Mr Macaire fait un bilan des formations 2023-2024 et présente celles envisagées en 2024-2025. Les membres du conseil sont sollicités pour donner leur avis pour les formations 2024-2025 proposées.

Mr Hammadi relève que la formation *Lecture rapide* est proposée en 2 langues, l'une en français et l'autre en anglais (*Effective reading*).

Mr Macaire indique qu'une partie des doctorants est anglophone, c'est la raison pour laquelle elle est proposée en 2 langues.

Mr Hammadi propose que ne soit renouvelée que celle en version anglaise car redondante et la majorité des textes scientifiques sont en anglais.

Mr Lefranc informe que les journées IKS (Information and Knowledge Society) destinées aux masters et doctorants se dérouleront les 9 et 10 octobre 2024 à Lilliad.

Le laboratoire SCALAB organise le 4 juillet 2024 une formation IHM (Interface Homme-Machine) destinée aux doctorants.

Mr Loisel souligne qu'un lien serait à faire entre la formation *Gestion du temps* et la formation *Du bon usage du courriel*.

Mr Macaire en prend note et en discutera avec Mme Cadet qui assurera la formation sur le courriel.

Mme Maïda souhaiterait que les formations de M2 en mathématiques soient diffusées auprès des doctorants. Le cours de master de 40h de Mr Fresse n'a pas à être dans cette liste de propositions car ce



Graduate School MAthematics and DIgital Sciences

GS MADIS

n'est pas un cours spécifique adapté aux doctorants mais c'est un cours de master où des doctorants peuvent être accueillis. Sinon, il faudrait mettre tous les cours de master.

Mr Macaire indique que sur le site internet de l'EG MADIS, des liens ont été ajoutés vers des formations master dans les spécialités de MADIS (mathématiques, informatique et automatique). Cette liste peut être enrichie.

Mr Macaire propose qu'une formation sur la gestion de l'échec soit organisée, formation qui peut s'avérer très utile pour des doctorants qui n'ont jamais connu d'échecs durant leur scolarité avant le doctorat.

Mr Caron souhaite connaître le taux d'échec en doctorat à MADIS ?

Mr Macaire s'est basé sur la cohorte D1 et combien vont avoir le doctorat au bout de 4 ans. Il était de 15% certaines années en raison du Covid. Le taux d'échec est maintenant de 8%.

Mme Dufrasne souhaite qu'une formation sur l'orthographe et la grammaire soit proposée pour améliorer les supports de cours, les rapports, etc...

Mr Macaire est en cours de discussion avec une professeure de communication de l'IUT qui gère le projet Voltaire.

Mr Dequidt indique que Polytech'Lille dispose aussi du programme Voltaire.

Mr Macaire est intéressé par ce programme mis en place à Polytech'Lille et sollicite Mr Dequidt pour recevoir des informations.

Mr Lecomte informe qu'à l'IMT Nord Europe, c'est le département international qui gère les cours de français.

Mr Huyghe mentionne qu'il existe une certification payante qui garantit le niveau de français mais ignore le coût.

Mr Rouvoy en vérifie les tarifs aussitôt et informe que le coût est de 60 euros pour l'épreuve d'orthographe et 70 euros pour l'épreuve expression.

Mr Bellot a des doutes que la formation en orthographe soit suivie par les doctorants, ainsi que le passage du test.

Mr Macaire invite les membres du conseil à communiquer auprès de leurs collègues pour proposer des formations aux doctorants.

Formation des habilités à diriger des recherches (HDR) à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique

Mr Macaire aborde le point sur la formation des HDR à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique. Le rapport de l'IGESR 2020-084 de juin 2020, dans sa recommandation 7, mentionne de systématiser l'obligation de formation aux enjeux de l'intégrité scientifique pour l'obtention d'une HDR et une formation complémentaire pour l'ensemble des directeurs de thèse et directeurs d'unité.





Mr Lecomte indique que l'IMT Nord Europe a rendu obligatoire le suivi d'une formation sur l'éthique de la recherche à tous ses HDR.

Mr Macaire informe que l'IMT émarge sur 3 écoles graduées : ENGSYS, MADIS et SMRE. A l'EG SMRE, une formation sur l'éthique sous forme de mooc sera obligatoire pour diriger une nouvelle thèse à partir de la rentrée 2024-2025.

Mr Macaire propose de la mettre en œuvre à MADIS pour 2025-2026, donc dans 1 an :

- les candidats à l'HDR, ainsi que les collègues qui demandent une direction ou une codirection sans HDR, devront avoir suivi une formation à l'éthique et l'intégrité scientifique avant de recruter leur premier doctorant.
- Encourager les actuels HDR à suivre une formation et à transmettre à MADIS un certificat de participation. 2 options :
 - Version A : ce sera un élément d'appréciation pour toute demande de nouvelle direction de thèse.
 - Version B : ce sera exigé pour toute demande de nouvelle direction de thèse.

Mr Loisel indique qu'avant de choisir l'option A ou l'option B, il faudrait connaître le contenu des formations sur l'éthique et décider si c'est essentiel ou plutôt intéressant pour le métier de direction de thèse.

Mr Macaire présente des moocs sur ce thème dont « Ethics and Stics » de l'Université de Saclay.

Mr Loisel constate que cette formation est basique.

Mr Virelizier indique que c'est une recommandation et non une obligation donc pourquoi la rendre obligatoire ?

Mr Caron estime que cela permettrait de renforcer la méthode.

Mr Macaire souligne que c'est une recommandation forte.

Mme Maïda répond que si c'est une recommandation forte, il faut avoir des choix à proposer et les décliner en fonction des sous domaines.

Mr Macaire indique que plusieurs universités proposent des moocs sur l'éthique, par exemples Saclay, Bordeaux, Lyon). Ces formations sont faites par des collègues.

Mme Maïda souhaite que l'on réfléchisse sur le contenu.

Mr Cancès ajoute qu'il faut effectivement le faire avant d'envoyer des personnes faire une formation sur l'éthique de 15h.

Mr Macaire propose à nouveau les 2 options. Il faut regarder l'idée d'imposer ou d'inciter à suivre une formation sur l'éthique. Il faudrait ensuite faire une cohorte pour voir quelles sont celles les mieux adaptées à nos domaines.

Mr Cancès répond qu'on ne va pas imposer une formation sur l'éthique aux HDR.





Mr Louckx estime que cette formation va finir par être obligatoire. C'est un moyen dans le cas d'un litige de pouvoir dire aux personnes qu'elles ont suivi cette formation sur l'éthique, et ne pas dire vous ne pouviez pas savoir. Ce n'est pas le laboratoire qui sera responsable.

Dans le secondaire, une formation est devenue obligatoire, celle sur la laïcité.

Mr Macaire répond qu'à l'université, c'est également le cas pour les personnels. Il a suivi personnellement cette formation sur la laïcité donnée par le juriste de l'Université de Lille.

Même si on a déjà l'HDR, les sujets évoluent et deviennent de plus en plus sensibles.

Mr Loisel estime que c'est une formation qui va devenir de plus en plus obligatoire, même dans les entreprises, il suggère d'opter pour l'option A. Il faut être dans un élément d'appréciation et tester d'abord la version A et voir plus tard s'il faut l'étendre ou l'adapter.

Mr Macaire propose que cette formation sur l'éthique soit suivie par les nouveaux HDR. L'Université de Lille souhaite l'imposer car un article dans le journal Le Monde a mis en cause des électroniciens de cet établissement. Quand il y a des pratiques douteuses, cela parait dans les journaux. L'article est sorti en janvier en pleine rédaction du bilan HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

Mme Maïda émet des doutes sur les gens qui ont des pratiques douteuses. Ne continueraient-ils pas tout de même à le faire même s'ils suivaient cette formation? C'est mal défini. Cela veut dire quoi? On ne peut pas voter.

Mr Macaire précise que ce n'est pas une liste exclusive.

Mme Maïda pose la question de savoir si les trois moocs proposés sont adaptés à MADIS ?

Mr Macaire répond qu'en regardant les trois moocs, celui qui est le plus proche de MADIS est le troisième, à savoir Ethics and Stics de l'Université de Saclay.

Mr Lecomte indique que l'IMT Nord Europe l'a rendue obligatoire pour tous les HDR depuis janvier 2024 et c'est le premier mooc « Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche » qui a été choisi.

Mr Vandeborre ajoute qu'au CERI SN, c'est effectivement le premier mooc qui a été choisi. Il a déjà été suivi par environ 50% de l'équipe mais il n'a pas eu de retour par les collègues l'ayant fait.

Mr Popescu-Pampu propose que pour rapprocher les gens et permettre aux personnes de se rencontrer, il serait intéressant de proposer cette formation en présentiel.

Mr Cancès demande depuis quand une formation sur l'éthique est obligatoire pour les doctorants ?

Mr Macaire répond depuis l'arrêté sur le doctorat de mai 2016.

Mr Cancès pense qu'étant obligatoire depuis 2016, les collègues récemment nommés ont probablement suivi cette formation. Doivent-ils la refaire ?

Mr Macaire répond qu'ils n'ont pas à la refaire. L'idée n'est pas de contraindre tous les HDR. Les collègues doivent justifier d'une formation sur l'éthique même si elle a été faite il y a plusieurs années, cela convient.

C'est un message fort pour nos établissements.





Il propose dans un premier temps de demander qu'une formation sur l'éthique soit suivie par les nouveaux HDR et par ceux qui demandent une direction ou co-direction de thèse sans HDR. On pourrait leur demander un engagement à suivre cette formation s'ils ne l'ont pas fait lors de leur demande.

Il sollicite le vote des membres du conseil.

Résultats du vote : Abstention : 4 – Contre : 1 – Pour : 14.

Mr Macaire prend acte qu'une formation sur l'éthique sera imposée à compter de la rentrée 2025 aux nouveaux HDR et collègues demandant une direction ou co-direction sans HDR.

Il propose de choisir entre l'option A et l'option B (page 13 de la présentation) à compter de l'année universitaire 2025-2026, à savoir formation sur l'éthique exigée pour toute nouvelle demande de direction de thèse.

Mr Bellot questionne pour l'option A. Si quelqu'un avec une HDR n'a pas suivi une formation sur l'éthique, en sera-t-il tenu compte ?

Mr Macaire répond affirmativement. Ce sera un élément d'appréciation par exemple pour les contrats doctoraux. Un certificat de participation sera demandé.

Il sollicite les membres du conseil pour voter sur la version B et la version A.

Résultats du vote : Version B : Pour : 10 - Version A : Pour : 4.

Mr Pernod informe que l'EG ENGSYS va rendre obligatoire cette formation à tous les nouveaux HDR pour 2025-2026. Ce sera un encouragement, puis une obligation. Il faut faire une incitation avant de passer aux méthodes plus restrictives. Pour les nouveaux HDR, ce sera une obligation. Un lien mooc sera transmis par l'EG ENGSYS. Le mooc permet d'étaler dans le temps pour permettre aux enseignants de le suivre.

Mr Macaire indique que le conseil de MADIS vient de voter que les nouveaux HDR et ceux qui demanderont une direction ou co-direction sans HDR seront obligés de la suivre à compter de 2025-2026. Pour celles et ceux qui sont déjà HDR, 2 versions, A et B, sont proposées. Il y a de fortes réticences. C'est la première fois que l'on débat sur ce point, il faut du temps pour trouver un consensus.

9h50 – Pause 10h05 – Reprise du conseil

Concours contrats doctoraux

Mr Macaire informe les membres du conseil que chaque directeur des études doctorales va présenter les candidats rattachés à son domaine. Il propose si tous les membres sont d'accord de commencer avec les contrats doctoraux Région.

Les membres du conseil et Mme Bugner, représentante de la Région, donnent leur accord.

Il propose ensuite de passer aux sujets sur liste principale, présentés par chaque directeur des études doctorales.

Lors de la présentation du sujet de Mme Savard, IMT, Mme Bugner sensibilise le conseil sur la nationalité du candidat proposé car elle a été informée que tous les doctorants iraniens ont eu un refus de visa à l'IMT. Il est prévu pour ce sujet un co-financement de la DGA.



Graduate School MAthematics and DIgital Sciences



Mr Lecomte informe qu'il y a eu un refus de la DGA pour le co-financement. Ce sujet sera finalement co-financé par l'établissement.

Mr Pernod questionne sur le sujet de Mr El Kamel. Cette candidature a-t-elle été retenue par l'EG?

Mr Belkoura l'informe qu'elle n'a pas été remontée par le laboratoire car non validée par la commission adhoc. Il peut lui envoyer l'argumentaire si Mr Pernod le souhaite.

Mme Bugner indique qu'il faut garder jusqu'au 30 juin la liste principale, puis décider s'il faut activer la liste complémentaire. Si l'EG veut activer la liste complémentaire, il faudra prévenir la Région. L'INRIA a épuisé sa liste secondaire. L'EG a deux semaines pour saisir sur la plateforme.

Mr Macaire indique qu'il fera au mieux mais l'année dernière un candidat qui avait accepté le contrat doctoral s'est désisté par la suite.

Mr Loisel relève que l'une des candidates à un contrat doctoral, est en alternance pour ses études en master 2. Il est intéressé pour savoir dans quelle entreprise les masters 2 font leur alternance ?

Mme Bugner souligne que 5 sujets 100% Université de Lille sont sur liste complémentaire. Cela pourrait servir de réservoir pour la Région et il y a d'excellents candidats. Sur les autres EG, il n'y a plus de possibilité.

12h05 - Avis favorable à l'unanimité du conseil pour les candidatures aux contrats doctoraux.

Questions et informations diverses

Mme Maïda a remarqué qu'au niveau des encadrants, sur 47 sujets proposés, il y a 6 encadrantes. Sur les 74 candidatures proposées, il y a environ une quinzaine de femmes.

Mr Macaire indique que le laboratoire CRIStAL a mis en place un système de point pour les candidatures et un supplément de point est attribué pour les candidatures féminines.

Toutes les formations des établissements et les unités de recherche sont évaluées en France et les bilans sont publics. La directive de l'HCERES est de respecter la qualité de l'évaluation. A ce titre, MADIS est en cours d'évaluation. L'Université de Lille doit prendre contact avec les établissements co-accrédités pour présenter les audits. Mr Popescu-Pampu a présenté au conseil scientifique du 15 mai 2024 le rapport de MADIS. Le dépôt des rapports est le 7 juin 2024.

Mr Pernod et Mr Lecomte sont intéressés à recevoir le rapport de MADIS.

Mr Macaire informe qu'en novembre 2024, le comité d'évaluation HCERES rencontrera les établissements partenaires et co-accrédités ainsi que le collège doctoral, puis rencontrera la direction des écoles graduées, les directeurs des études doctorales et les administratifs et enfin les doctorants. Un échantillon représentatif de 25 doctorants a été constitué (tous les domaines et établissements sont représentés). Ils ont été mis dans la boucle immédiatement et ont eu accès au dossier.

Ce sont les doctorants qui clôtureront les rencontres, donc pas de droit de réponse de la direction de l'EG.





Courant janvier 2025, un retour sera fait par le comité HCERES. Une évaluation sur 40 critères est faite par le comité HCERES.

Mr Macaire conclue en donnant diverses informations telles que :

Aucune candidature de mobilité sortante n'a été reçue lors de l'appel à mobilité de l'EG.

258 doctorants ont été inscrits en 2023-2024.

1 thèse en VAE (valorisations des acquis de l'expérience).

La cérémonie des docteurs de l'Université de Lille, Centrale Lille Institut et l'IMT Nord Europe a eu lieu le 28 mars 2024.

La date limite des candidatures pour un avenant d'enseignement à l'Université de Lille est le 14 juin 2024. La journée des doctorants MADIS (Dday 2024) aura lieu le 19 juin 2024.

Mr Ghazel informe que la JRDA (Journée Régionale des Doctorants en Automatiques) se déroulera le 8 juillet 2024.

Mr Macaire remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation active lors de ce conseil.

12h15 – Fin du conseil.

Professeur Ludovic Macaire Directeur de l'Ecole Graduée MADIS

